

Fiche de renseignements 2026-2027

Accueil périscolaire – Restauration scolaire – Pause méridienne

RPI Camarsac Croignon

ÉLÈVE

Nom : Prénom : Classe en septembre 2026 :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Adresse :

Complément :

Code postal : Ville :

Numéro d'allocataire CAF (Obligatoire sauf cas particulier à préciser) :

Régime de sécurité sociale du responsable qui couvre l'enfant : ☐ Régime général ☐ MSA

Représentant légal 1

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant)

.....

.....

Code postal : Ville :

Tél (obligatoire) :

Mail (obligatoire) :

Profession (obligatoire) :

Représentant légal 2

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant)

.....

.....

Code postal : Ville :

Tél (obligatoire) :

Mail (obligatoire) :

Profession (obligatoire) :

Les factures seront envoyées par voie postale.

Destinataire des factures : ☐ Responsable légal 1 ☐ Responsable légal 2 ☐ Les deux responsables

AUTORISATION À VENIR CHERCHER MON ENFANT

Personnes majeures (autres que les responsables légaux) autorisées à venir chercher l'enfant et à prévenir en cas d'urgence :

Nom :Prénom : Lien : Téléphone :

Nom :Prénom : Lien : Téléphone :

Nom :Prénom : Lien : Téléphone :

Nom :Prénom : Lien : Téléphone :

Nom :Prénom : Lien : Téléphone :

Aucun enfant ne pourra quitter l'accueil périscolaire avec une personne non inscrite sur cette liste. Si vous souhaitez faire des modifications ou des ajouts en cours d'année, merci d'envoyer un mail à : apsrpi@camarsac.fr

AUTORISATION PARENTALE RELATIVE AUX DROITS À L'IMAGE

J'autorise la structure à diffuser les photos de mon enfant :

- ☐ Au sein de la structure d'accueil
- ☐ Sur les magazines communaux (bulletin Camarsac, bulletin Croignon, bulletin communautaire)

Si tel est le cas, les enfants sont nombreux sur la photo et pris de loin, comme dans le cadre d'un spectacle par exemple ou d'un grand jeu à l'école

- ☐ Sur les réseaux sociaux (Facebook des deux communes, panneau pocket des deux communes, site internet des deux communes)

Si tel est le cas, les enfants sont nombreux sur la photo et pris en photo de loin, comme dans le cadre d'un spectacle par exemple ou d'un grand jeu à l'école

AUTORISATION PARENTALE RELATIVE À L'ACCUEIL DE MON ENFANT

- ☐ J'accepte que mon enfant se déplace à pied, dans le cadre des activités, accompagnés d'animateurs.

Ces déplacements ne concernent que des trajets jusqu'au stade ou à la salle polyvalente, dans le cadre de spectacles ou du multisports par exemple.

- ☐ J'autorise la structure d'accueil à prendre les mesures d'urgence, en cas d'accident impliquant mon enfant, et m'engage à rembourser sur présentation de justificatifs, les frais engagés en cas de soins médicaux ou chirurgicaux.

- ☐ J'autorise l'administration de traitements médicamenteux en lien avec le protocole médical (PAI).

Dans le cadre de l'inscription de mon enfant :

- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du RPI Camarsac Croignon.
- ☐ Je m'engage à régler les factures qui me sont adressées tous les mois par voie postale.

Date :

Signature du ou des responsables légaux :

Dossier d'inscription

Accueil périscolaire - Pause méridienne - Restauration scolaire

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- ☐ Fiche de renseignements
- ☐ Fiche sanitaire de liaison complétée et signée
- ☐ Attestation CAF avec quotient familial
- ☐ Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire 2026-2027 (individuelle accident + responsabilité civile) en deux exemplaires
- ☐ Photocopie carte d'identité des deux parents
- ☐ Attestation employeur des responsables légaux (avec coordonnées complètes de l'employeur, date d'embauche, profession exercée, nature du contrat) ou attestation de formation, ou extrait Kbis.
- ☐ Un RIB (si vous optez pour le prélèvement automatique). Pour le paiement des factures, le prélèvement est fortement recommandé.
- ☐ Un mandat SEPA complété et signé (si vous optez pour le prélèvement automatique), y compris pour ceux déjà en prélèvement.

À partir de la prochaine rentrée, nous serons en mesure d'effectuer deux factures pour les enfants en garde alternée. Si vous êtes dans ce cas, merci de nous fournir un RIB par parent, un mandat de prélèvement par parent (si vous optez pour le prélèvement), une attestation CAF par parent ainsi que le calendrier de garde sur l'année.

Dossier à compléter et à remettre à la mairie de Camarsac (accueil ou boîte aux lettres), accompagné de toutes les pièces obligatoires avant le 21 août. Les dossiers peuvent être récupérés à la mairie de Camarsac.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles à la santé de votre enfant lorsqu'il est pris en charge en dehors du temps de classe. Elle suivra votre enfant dans toutes ses activités et sera présentée aux services de secours en cas d'accident durant les activités.

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance :

• RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Téléphone : Téléphone travail :

Adresse :

Code postal : Ville :

• MÉDECIN TRAITANT

Nom : Téléphone :

• RÉGIME ALIMENTAIRE

☐ Classique

☐ Sans porc

Commentaire si besoin :

• RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant doit suivre un protocole médical ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre le protocole d'accueil individualisé (PAI) et les médicaments correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice et marquées au nom de l'enfant). Aucun médicament ne sera administré sans ce document. Les médicaments peuvent être fournis une seule fois pour l'école et l'accueil périscolaire.

Allergies médicamenteuses ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez :

Allergies alimentaires ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez :

Asthme ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez la conduite à tenir et joindre le PAI correspondant :

Votre enfant est-il porteur de handicap ? ☐ OUI ☐ NON Si oui, merci d'indiquer son numéro MDPH :

Percevez-vous l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour cet enfant : ☐ OUI ☐ NON

Porte des lunettes ☐ OUI ☐ NON

Porte des prothèses auditives ☐ OUI ☐ NON

Porte des prothèses dentaires ☐ OUI ☐ NON

Si l'enfant rencontre des difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, ou toute autre observation que vous jugerez utiles de porter connaissance à l'accueil périscolaire...), préciser les dates d'événements et les précautions à prendre ou observations :

• VACCINATIONS

	Vaccins	Nom dans le carnet de santé	Date dernier rappel
Obligatoires pour tous	Diphtérie	DTPolio (Infanrix, Hexyon, tetravac, etc)	
	Tétanos		
	Poliomélite		
Obligatoires pour les enfants nés après le 1 ^{er} janvier 2018	Coqueluche	Infanrix, Hexyon, Tetravac, etc	
	Haemophilus influenzae B (HIB)		
	Hépatite B		
	Pneumocoque	Prevenar	
	Méningocoque	Neisvac ou Menjugat	
	Rougeole	ROR (priorix)	
	Oreillons		
	Rubéole		

Autres vaccins :

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature du ou des représentants légaux

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire, vous autorisez la trésorerie de Castres/Gironde à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la mairie de Camarsac.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

LE DEBITEUR

Votre nom :

Votre adresse :

Coordonnées de votre compte

IBAN :

BIC :

LE CREANCIER

Nom du créancier : Trésorerie de Castres/Gironde

Identifiant créancier SEPA (ICS)

FR54 3000 1002 15D3 3900 0000 017

BIC : BDFEFRPPCCT

Adresse du créancier : 5 route de Pomarède, 33640 Castres / Gironde

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

☐

Paiement ponctuel

☐

Signé à :

Date :

Signature

Merci de joindre obligatoirement votre relevé d'identité bancaire au même nom.

Ce mandat de prélèvement est à remplir seulement si vous souhaitez le prélèvement automatique de vos factures.

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL PÉRISCOLAIRE RPI CAMARSAC CROIGNON

Ce règlement de fonctionnement est à conserver par la famille

- **Présentation de la structure**

Accueil périscolaire RPI Camarsac Croignon

6 rue Hector Dorgan à Camarsac

Responsable de la structure : M Jérémy ROUSSELLE

Téléphone : 06 11 48 37 75

Mail : apsrpi@camarsac.fr

Gestionnaire : RPI Camarsac Croignon

Public accueilli : enfants scolarisés à l'école de Camarsac Croignon

Capacité d'accueil : 100 enfants

- **Horaires et périodes d'ouverture**

L'accueil périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les semaines scolaires.

Accueil du matin : 7h30 – 8h35

Pause méridienne :

- Pour les maternelles : 11h45 – 13h20
- Pour les élémentaires : 12h15 – 13h50

Accueil du soir : 16h30 – 19h

C'est l'UFCV qui gère l'accueil des mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires.

- **Modalités d'inscription**

Conditions d'admission

- Être scolarisé au groupe scolaire Camarsac Croignon
- Être à jour de ses factures

- Fournir un dossier d'inscription complet

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation CAF avec quotient familial
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire 2026-2027
- Photocopie des cartes d'identité des deux parents
- Attestation employeurs des responsables légaux, ou attestation de formation, ou extrait K BIS + adresse de l'employeur
- Un RIB (si vous optez pour le prélèvement automatique)
- Un mandat de prélèvement SEPA (si vous optez pour le prélèvement automatique). A remplir y compris pour ceux étant déjà en prélèvement.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

• Réservations

Il n'y a pas de système de réservations à l'avance. Elles sont faites au jour le jour dès l'arrivée de votre enfant à l'école.

Pour les enfants des classes de maternelles, les parents doivent donner cette information à la personne en charge de l'accueil au périscolaire, ou auprès de l'ATSEM s'ils arrivent directement à 8h35. Ces personnes noteront si votre enfant mange à la cantine le midi et s'il va au périscolaire le soir.

Pour les enfants des classes élémentaires, c'est l'enfant qui donnera cette information à son enseignant au moment de l'appel réalisé en classe. Le relevé de la cantine est effectué à 9h par le responsable qui transmettra les chiffres au personnel de la cantine. Les parents doivent au préalable avoir averti leurs enfants du déroulement de leur journée. Dès le retour du relevé, la production est lancée. Chaque enfant s'étant inscrit en cantine sera facturé d'un repas.

Pour le périscolaire du soir, la facturation a lieu au réel des présences de leurs enfants. Si votre enfant s'est inscrit au périscolaire et que les parents ont pu le récupérer à la sortie des classes à 16h30, vous ne serez pas facturé. En cas de changement, merci de prévenir l'accueil périscolaire.

• Accueil des enfants

○ Arrivée et départ

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à l'animateur en charge de l'accueil.

Les départs doivent respecter les horaires indiqués. Tout retard devra être signalé à l'accueil périscolaire (0611483775). Tout retard sera pénalisé d'une pénalité de 5€.

Seules les personnes autorisées pourront venir récupérer votre (vos) enfant(s). Ces personnes devront venir avec une carte d'identité. Aucun enfant ne quittera l'accueil avec une personne non inscrite sur la liste. En cours d'année, si vous souhaitez modifier cette liste ou effectuer des ajouts, vous pouvez le faire par mail : apsrpi@camarsac.fr

○ Encadrement et sécurité

Le personnel est composé d'animateurs et d'ATSEM diplômés selon la réglementation (BPJEPS, UC direction, CAP AEPE, BAFA).

Le taux d'encadrement est conforme aux normes en vigueur d'un accueil périscolaire sous PEDT :

- 1 animateur pour 14 maternelles
- 1 animateur pour 18 élémentaires

Les protocoles d'urgence (incendie, ppms) sont répétés plusieurs fois dans l'année sur les temps scolaires ou périscolaires.

Le responsable est titulaire du SST et toute l'équipe du périscolaire est formé au PSC1.

• Sécurité aux abords de l'école

Les accompagnateurs doivent absolument respecter les règles d'accès à l'école. Un parking a été aménagé pour la sécurité de tous au niveau du terrain de foot de la commune. Un autre parking municipal est également accessible à tous, il est situé au 15 route de Bergerac (proche école).

- rouler lentement aux abords de l'école,
- ne pas se garer sur les trottoirs, devant l'école ou sur le parking de la mairie sauf place pour personnes à mobilité réduite.
- respecter les sens de circulation des parcs de stationnement.
- respecter les piétons et les traversées de voie.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, il est interdit de fumer aux abords des écoles.

• Règles de vie

Les enfants sont tenus de respecter leurs camarades, le personnel municipal, les enseignants, le personnel d'accueil, et de ne pas détériorer les locaux ni le matériel mis à leur disposition. En cas de dégradations des locaux ou d'accident causé par l'enfant, les parents de l'enfant concerné seront tenus pour responsables et seront sollicités pour la réparation des dégâts.

Les règles sont établies avec les enfants chaque année, elles seront donc réactualisées en début d'année.

Une exclusion temporaire ou définitive pourra intervenir en cas de :

- non-respect du présent règlement par l'enfant ou le (s) responsable(s) légal (aux),
- non-respect des horaires d'accueil,
- comportement dangereux de l'enfant envers lui-même ou ses camarades.

Les familles s'engagent à dialoguer de façon respectueuse avec le personnel.

• Santé et soins

Aucun médicament ne sera administré sans présence d'un PAI.

En cas d'accident ou de maladie, les parents seront contactés immédiatement.

En cas d'accident, l'encadrement est autorisé (fiche de renseignements) à prendre les premières mesures d'urgence (appel du médecin ou des services d'urgences, transport vers un centre de soins).

La liste des médecins pouvant être contactés est disponible sur le lieu de l'accueil.

Protocole d'accueil individualisé (PAI)

Dans le cas où un enfant présente une pathologie chronique, des allergies ou des intolérances alimentaires, un protocole précisant les modalités d'accueil de l'enfant concerné (Projet d'Accueil Individualisé-PAI) doit être signé au préalable entre la mairie, le médecin de l'Education Nationale ou de l'infirmière scolaire, la directrice, l'enseignant et les parents sur présentation d'un justificatif médical et de l'ordonnance des médicaments à administrer à l'enfant. Celui-ci est commun à celui de l'école.

En accord avec les circulaires interministérielles 2003-135 et 2001-118, si le PAI porte sur l'alimentation, les modalités concernant les repas pris dans l'enceinte scolaire suivront la règle suivante : « L'enfant consomme, dans les lieux prévus pour la restauration scolaire, le repas fourni par les parents, selon les modalités définies dans un Projet d'Accueil Individualisé, en accord avec les règles d'hygiène et de sécurité ».

• Repas et goûter

Les repas sont préparés par le prestataire Albert Restauration.

Les régimes alimentaires doivent impérativement être mentionnés dans le dossier d'inscription sur la fiche sanitaire, tout comme les allergies alimentaires. Certaines allergies pourraient nécessiter la mise en place d'un PAI.

Les goûters sont fournis par les municipalités. Il n'est pas nécessaire d'en fournir à vos enfants sauf PAI. Les goûters comprennent trois éléments, voici les différents goûters qui peuvent être servis aux enfants :

- Pain / fromage / compote
- Pain / fromage / madeleine ou barre de chocolat
- Pain / compote / madeleine ou barre de chocolat

• Tarifs et facturations

Les tarifs sont fixés par délibération conseil municipal, ils seront communiqués au mois d'août sur le site internet de la mairie de Camarsac.

Pour information, voici les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026.

Tarifs périscolaire (tarif à l'heure):

Quotient familial inférieur à 600 €	1.31 €
Quotient familial entre 600 € et 800€	1.58 €
Quotient familial entre 801€ et 1000 €	1.68 €
Quotient familial entre 1001€ et 1200 €	1.99 €
Quotient familial supérieur à 1200 €	2.22 €
Hors caf	2.48 €
Hors commune	3.39 €

La facturation se fait à la demi- heure : toute demi-heure commencée est due. Si aucun renseignement n'est transmis à la Mairie, le tarif hors CAF sera appliqué. La facturation est établie par les services comptables de la Mairie. Vous recevrez à mois échu, un titre de perception, comprenant les repas et l'APS.

Pour le règlement, vous pouvez opter pour le paiement après réception de facture (par virement, par carte bleue ou par chèque bancaire) ou pour le prélèvement. **Nous vous conseillons fortement de choisir le prélèvement** qui facilite la gestion des facturations et permet d'éviter les pénalités de retard.

Les règlements des factures sont à effectuer auprès de la Trésorerie de Castres/gironde après réception d'un « avis des sommes à payer ». Cet avis sera émis à la fin de chaque mois.

La possibilité est donnée de payer par prélèvement. Les prélèvements ont lieu le 17 du mois suivant. Ex :pour la facturation du mois de septembre, vous serez prélevé le 17 octobre.

Les familles recevront les factures entre le 10 et le 20 du mois suivant.

En cas de non-règlement des factures, la Mairie se verra le droit de refuser l'accueil de l'enfant. Tout retard de paiement pourrait faire l'objet de poursuites selon les textes en vigueur.

Tarif cantine

	Coût Famille / enfant				
Coefficient familial	<600	600-800	801-1000	1001-1200	>1200
Tarifs cantine 2024-2025	1€		1€	4.23 €	4.28 €

- **Activités périscolaires**
 - **Spectacle de Noël** : les enfants qui souhaitent participer devront s'inscrire auprès du responsable de l'accueil. Ces inscriptions auront lieu les deux premières semaines de la rentrée. Inscription limitée à 55 enfants. Les enfants répéteront le spectacle entre fin septembre et début décembre à raison d'une répétition par semaine (les parents auront préalablement choisi le jour). De nombreux bénévoles nous aident à la conception de ce spectacle (costumes et décors). Ce spectacle donnera lieu à une représentation à la salle polyvalente de Camarsac au cours du mois de décembre.
 - **Spectacle du périscolaire** : les enfants qui souhaitent participer devront s'inscrire auprès du responsable de l'accueil. Les inscriptions et répétitions pour ce spectacle débiteront après les vacances de février. Pas de limite de nombre d'inscription sur ce spectacle. Ce spectacle donnera lieu à une représentation qui aura lieu fin juin.
 - **Activités sur inscription** : à chaque période (de vacances à vacances), les enfants ont la possibilité de s'inscrire aux activités proposées par l'équipe périscolaire. Ces activités ont lieu une fois par semaine pendant 5, 6, 7 séances... en fonction du nombre de semaines séparant les prochaines vacances. Les inscriptions pour ces activités ont lieu la première semaine de retour de chaque vacance. Généralement, les plannings de ces activités vous sont envoyés par mail pendant les vacances.
 - **Ecole multisports** :

L'école multisports est maintenue pour les groupes suivants :

Lundi : groupe CP (16h45 – 17h45)

Mardi : groupe moyenne section- grande section (16h45 – 17h30)

Des petites activités ponctuelles ne nécessitant pas d'inscription peuvent être mise en place au quotidien par l'équipe. Les enfants n'ont aucunement l'obligation d'y participer. Les enfants qui ne sont pas en activité sont en temps libre.

Tout au long de l'année, l'accueil périscolaire travaille également sur d'autres évènements comme l'organisation du loto ou de la course d'orientation des familles.

- **Règlement**

Ce règlement peut être modifié en cours d'année après information auprès des familles. Toute inscription d'un enfant implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.